

**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du mardi 27 février 2018**  
**PROCÈS-VERBAL**

L'an deux mille dix-huit le mardi vingt-sept février, à quatorze heures, le Comité Syndical s'est réuni à PORT-SAINTE-MARIE, salle « Saint Clair », sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

**Étaient présents :**

**Présidente :** Geneviève LE LANNIC

**Vice-présidents territoriaux :**

Madame et Messieurs : Claude BINET, Jean-Louis COUREAU, Françoise LABORDE, Christian LUSSAGNET, Pierre SICAUD, Bernard LAVERGNE, Jean-Pierre LORENZON et Francis DUTHIL.

**Délégués titulaires ou suppléants :**

Mesdames et Messieurs : Patrick GAUBAN, Gabriel LASSERRE, Silvio GUNGAN, Pascal CUCCHI, Christian LAFOUGÈRE, Michel SERRANO, Pierre ALLEMAND, Annie REIMHERR, Michel MINGO, Alain DE VOS, Francis GRAS, François THOLLON POMMEROL, Jean-Louis MOLINIÉ, Philippe FRIMAUDAU, Serge GAROSTE, Pascal DOUCET, Hubert TERRIGHI, Michel BROUSSE, Jean-Marie NODON DE MONBARON, Jean-Claude CAVAILLE, Ronan PERCHOC, Rémi MOREAU, Sylvie COSTA, Michel MASSET, Édouard DELORME, Olivier AILLET, Jean-Jacques CAPDEVILA, Jean-Pierre VIGNAUD, Philippe CASTANIER, Paulette LABORDE, Alain PALADIN, Jean-Louis LEMANACH, Frédéric JOLY, Daniel MARTET, Nicole BERNADET, Jean-Jacques BEAUCÉ, Jean-Marc CHATRAS, Pascal BOUTAN, Michel KAUFFER, Serge PERES, Raymond ZINEZI, Michel HOSPITAL, Pascal DE BRITO, Magalie CANO-HERNANDEZ, David GREEN, Jean-Louis VINCENT, Thierry BOZZELLI, Maurice PIERRE, Max PELEMAN, Roland SOCA, Jean-Pierre ADAM, Michel WEHR, Aldo RUGGERI, Christiane LAFAYE-LAMBERT, Hélène DA ROS, Françoise SCHUSTER, Andrée JARDEL, Michel COUZIGOU, Claude NAY, Didier RESSIOT, Daniel FORT, Christine MERLIN CHABOT, Claude CRISTOFOLI, Guy CLUA, Michel LATASTE, Jean-Claude MALCAYRAN, Claude MARIN, Grégory CAMARA-GONZALES, Thérèse SANIAL, André FERNANDEZ, Alain ARMILHAC, Élise IGOUNET, Daniel RENTENIER, Serge CADRET, Gilbert TOVO, Jean-Michel SAINT-SIMON, Jean-Pierre VICINI, Annie ZOIA, Michèle AUTIPOUT, Joël MASSET, Jacques DUBICKI, Jean-Charles ROUJOL, Jean-Claude VALADIER, Michèle DUCLERCQ, Andrée AUVRAY, Michel DOUSSINE, André COTS, Jean-Paul DESTIEU, François BOUYOU, Jean-Marie GARY, Auguste FLORIO, Guy VIGNERON, Claude MOINET, Jean-Claude LOUIT, Guy Frédéric ALBASI, Jean-Claude FORNASARI, Francis PINASSEAU, Philippe DOMAGALA, Denis CALVET, Annie LACOUÉ, Jean-Pierre CHALAH, Pascal DANDY, Henri MATTANA, Thierry TRIAYRE, Christophe ROUDIL, René ORTYL, Bernard RICCI, Gilles GUÉRIN, Christian PAJOT, Carmela GERI, Dominique PASCUAL, Yolande MARIA, Joël BERNARD, Robert RIEUCAUD, Gérard FIX, Nicole GRAFEILLE, Michel DAYNES, Denis GUILLOU, Alain BUGGIN, Serge CADIOT, Denis MORVAN, Jean-Jacques FOULOU, Jean-Pierre BAZZON, Lino DALLA SANTA, Bernard PATISSOU, Gérard LAFON, Germinal SALSENCH, Xavier DOVILLEZ, Christophe SCHLATTER, Roger PERON, Henri GAVA, Jean-Jacques TRICHEREAU, Christian PENOT, Pierre MALEYRAN et Guy BALANCIE.

**Assistait également à la réunion :**

Monsieur Jean-Pierre PEROLARI.

**Étaient absents ou excusés :**

Mesdames et Messieurs : Romain JOLLY, Jean DUPONT, Christine BIELLE, Christian PEZZUTI, Éric PECH, Alain LERDU, Jean-Jacques TURC, Daniel DUFIEUX, Christophe MORISSET, Julie CASTILLO, Joël TESSANDIER, Gilbert GUÉRIN, Marius DALCIN, Serge LARROCHE, Maryse LAMARQUE, Gilbert DUFOURG, Nicolas RAVEL, André APPARITIO, Pierre LAPEYRE, Jean-Marie LOUVEL, Georges RODIER, Chrystel COLMAGRO, Paul BORDES, Patrick JEANNEY, Guy PEREUIL, Jean-Max MARTIN, Alain GIBRAT, Joëlle LABADIE, Marie-Françoise DACHY, Alain WIDEMANN, Christian LAMY, Jean-Christophe DALLA SANTA, Daniel PINÈDE, Guy ALAZARD, Françoise JORREY, Michel LABAT, André MESSINES, Jérôme BONNE, William BALDI, Patrick CARRÈGUES, Marie-France VILLES, Michel GARRIGUES, Gérard MULLER, Alain DUPUIS, Christian PEJEAN, Pascale LAMOINE, Christelle PELLEGRIN, Michel DE LAPEYRIÈRE, Serge FAUX, Yves MAHIEU, Jean-Paul GLORYS, Rogers STEFFAN, Jean-Michel POIGNANT, Christian ROBERT, Éric DEMARIA, Yann BIHOUE, Bruno BUISSON, Francis DA ROS, Jean-Louis LALAUDE, Alain BROUILLET, Didier SOUBIRON, Denis DUTEIL,

Daniel DUROSIER, Jean-François PECQUEUR, Marie-Thérèse POUCHOU, Michel CREHEN, Serge CÉREA, Alain CLAVERIE, Patrick CASSANY, Bernard SPERANDIO, Line LALAUURIE, Francis SERRES, Régine POVEDA, Pierre GRANGE, Didier CAYSSILLE, Jean-Pierre MOULY, Jean-Paul BOUCHER, Bernard VERGNES, Nicole GERION-MOURGUET, Philippe HUVELLE, Claudine PINOTEAU, Chantal MAURES, Étienne RAUZET, Christian DIEUDIONNÉ, Jacques TOURNADE, Isabelle LABONNE, Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Michel PAGES, Marie-Noëlle FAURE, Laurent BOLZER, Georges-Robert PINIELLO, Charles CHAMPENOIS, Marcel CALMETTE, Jean-Michel MESSI, Joël BUCHARD, Alain VEYRET, Jean-Louis BONETTI, Janick CAZETTE, Joël BRAZZOROTTO, Philippe LEYGUES, Jean-Marie QUEYREL, Michèle LAFOZ, Jean-Pierre CALMEL, Didier BALSAC, André BONNEILH, Mélanie DUS, Alain SIMONETTO, Thierry MEILLIER, Pierre CHAUVEL, Rodolphe BERNOU, Jean-Claude MAXANT, Jean GRANADOS, Silvano FAELLA, Joël SCIE, Yves LOUBAT, Alexandre DA DALT, Jean-Pierre GUEZET, Bruno ROSSETTO, Christine POSPICHEK-PRIGENT, Céline LABBE, Michel JAY, Marie-Claude VINCENZI, Gérard MARBOTTE, Jean-Claude RIGAUD, Roland FOLCHER, Jean-Claude MARCANDELLA, Jean-François GUILLOT, Christian BROCHEC, Bernard VENTADOUR, Frédéric PENETIER, Serge COSTELLA, Francine LAILETTE, Jean-Robert GAROSTE et Christiane LARTIGUE.

**Secrétaire de séance :** M. Michel DAYNES.

**Les services du Syndicat étaient représentés par :**

MM. Gérard PENIDON (Directeur Général), Jeanne FALZON (DGA Administrative), Julien MADELPUECH (DGA Technique), Laurent CASONATO (Responsable Service Technique AEP et AC), Nathalie CLARISSOU (Responsable du service Ressources), Nicolas BABIN (Responsable de la Régie), Corinne ZORZI (Responsable Administration Générale et Marché Public), Christelle ALIBERT et Lionel SEMPÉ (Cellule Contrôle des Délégations de Services Publics), Hugo MARCHESIN (Service Technique eau et assainissement), Julien BROQUA (Service Technique Régie), Martine BUSOLIN (Service Administratif Régie), Brigitte SOCA (Service Administration Générale).

Le Procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2017 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- Administration Générale
- Finances
- Gestion des services publics
- Foncier
- Affaires diverses

La Présidente souhaite aborder un point de dernière minute pour information : la commune de Saint-Maurin, qui avait accepté de payer sa participation de 10 % pour les travaux sur sa nouvelle STEP, s'est rétractée par une délibération contraire à la première.

Le Comité accepte à l'unanimité d'aborder ce point.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Recomposition des instances suite aux évolutions du périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

**a. Installation des DÉLÉGUÉS suite aux transferts de compétences**

Suite aux évolutions du périmètre d'Eau47 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Comité syndical a installé les délégués désignés par les communes concernées, selon le détail suivant :

Collectivité	Prénom Nom	
	Titulaire	Suppléant
BUZET SUR BAÏSE	Jean-Louis MOLINIÉ	Jacques FRESQUET
CAUMONT SUR GARONNE	Michel BROUSSE	Pierre IMBERT
DAMAZAN	Michel MASSET	Stéphane ROSSATO
FOURQUES SUR GARONNE	Philippe CASTANIER	Josette PATISSOU
SAINT LÉGER	Michel DE LAPEYRIÈRE	Isabelle BIARD-PONCHARREAU
SAINTE MARTHE	Serge FAUX	Bernard MASSIAS
MARMANDE	Jean-Luc DUBOURG	Michel HOSPITAL
	Jean-Christophe DALLA SANTA	Serge CARBONNET
XAINTRAILLES	Michèle AUTIPOUT	Patrick TRÉSEGUET

### b. Élection des REPRÉSENTANTS du nouveau Territoire du Sud Marmande

Suite à la création du nouveau Territoire « Sud de Marmande », madame la Présidente donne la parole à M. BROUSSE, pré-désigné Vice-Président par la commission territoriale du 9 janvier 2018. Il informe être toujours Président du Syndicat du Sud de Marmande qui n'est pas dissout car il possède la compétence « irrigation ». Le Comité a procédé à l'élection les délégués suivants, qui avaient été pré-désignés au cours de la commission territoriale du 9 janvier 2018 :

- le **VICE-PRÉSIDENT** (qui sera le 10<sup>e</sup> par ordre d'arrivée dans le tableau de Vice-Présidences, sans changer le nombre total de Vice-Présidents soit 14) :
  - o **Premier tour du scrutin** : 147 bulletins / majorité absolue 75 voix
  - o **M. BROUSSE ayant obtenu 147 voix a été proclamé Vice-Président du Territoire du « Sud Marmande »**
- et au sein des instances :

<i>Instance</i>	<i>Membre titulaire</i>	<i>Membre suppléant</i>	<i>Nombre de voix</i>
<b>BUREAU</b>	Serge FAUX Philippe CASTANIER (en plus du Vice-Président)	(pas de suppléant)	1 <sup>er</sup> tour du scrutin : 147 bulletins, majorité absolue 75 voix <b>M. FAUX et M. CASTANIER ont obtenu 147 voix chacun, ils sont proclamés membres du Bureau</b>
Commission Consultative des Services Publics Locaux – <b>CCSPL</b>	Michel BROUSSE	pas de suppléant	À l'unanimité, 147 voix chacun.
Commission de Contrôle Financier – <b>CCF</b>	Michel BROUSSE	pas de suppléant	
Commission Ad'hoc <b>MAPA</b>	Philippe CASTANIER	/	
Commission « <b>Finances</b> »	Josette PATISSOU (Fourques/Gne)	/	
Commission « <b>Personnel</b> »	Pierre IMBERT (Caumont/Gne)	Bernard MASSIAS (Sainte Marthe)	
Commission « <b>Travaux/ANC</b> »	Jean-Luc DUBOURG (Ville Marmande)	Jean-Christophe DALLA SANTA (Ville Marmande)	
Commission « <b>Administration Générale/ Communication</b> »	Michel BROUSSE (Caumont/Gne)	Philippe CASTANIER (Fourques/Gne)	
Commission « <b>Solidarité</b> »	Philippe CASTANIER (Fourques/Gne)	/	

### 2. Détermination des modalités d'indemnisation des élus suite à l'évolution du périmètre d'Eau47 au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le Comité syndical a été appelé à modifier la délibération du 23 février 2017 relative aux indemnités de fonction des élus, afin d'étendre leur versement au nouvel élu conformément aux montants alloués aux autres VP, à savoir :

<i>Fonction</i>	<i>Nombre d'abonnés eau potable</i>	<i>Indemnité allouée</i>
VP du SUD DE MARMANDE	1.367 (< 5.000)	10,53% de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 407,58 € brut/mois)

Le Comité a approuvé le versement au nouveau Vice-Président du « Sud de Marmande » d'une indemnité de 407,58 € brut par mois.

### 3. Élection d'un représentant à la Commission thématique « Personnel »

Suite au décès de M. Bernard MARTIN, maire de SOS représentant le Territoire de l'Albret (anciennement dénommé « du Sud d'Agen »), la commission Territoriale du 6 février 2018 a pré-désigné **M. Jean-Pierre VICINI**, délégué de Thouars-sur-Garonne, afin de représenter son territoire à la commission thématique « Personnel ». Le Comité a validé à l'unanimité la désignation de M. Jean-Pierre VICINI, délégué titulaire à la commission thématique « Personnel », représentant le Territoire de l'Albret.

#### 4. Débat d'Orientations Budgétaires 2018

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les syndicats mixtes dans les deux mois précédant le vote du budget.

Pour chacun des budgets, les documents de synthèse relatifs à l'évolution des principaux postes budgétaires et notamment la masse salariale, à l'analyse des marges de manœuvre et de l'endettement ont été présentés. Les principales orientations budgétaires ont été proposées, notamment les prévisions des travaux sur l'ensemble du territoire pour la période 2018 à 2021, conformément au travail de chaque commission territoriale en février 2018 et en commission « Finances/Travaux » le 22 février 2018. Gérard PENIDON précise que tous les projets ont été retenus.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement prévisionnel des travaux mis à jour présente le détail prévisionnel suivant pour l'année 2018 :

Territoire	Total travaux en € / BP 2018	
	Eau potable	Assainissement collectif
Eau47	7 242 631	0
Albret (ex-Sud d'Agen)	1 772 709	760 802
Brame	1 836 521	623 580
Mas d'Agenais (HT)	528 859	/
Nord du Lot	3 696 025	4 873 211
Nord de Marmande	2 428 757	2 700 104
Penne/ Saint-Sylvestre	616 130	1 650 606
Porte des Landes	2 672 894	4 979 585
Sud du Lot	3 070 260	2 066 260
Sud de Marmande	421 800	165 500
Tournon d'Agenais	454 305	1 764 110
Villeneuve/ Lot (HT)	1 079 073	/
<b>Total BP 2018</b>	<b>25 819 964</b>	<b>19 583 758</b>
<i>Soit total PPI 2015 à 2020</i>	<b>81 965 312</b>	<b>63 111 252</b>

Les ratios de pilotage utilisés ont été analysés pour évaluer la capacité d'autofinancement et les possibilités de financement des investissements.

Le diaporama tel qu'il a été présenté en séance est annexé au présent relevé de décisions. Mme LE LANNIC précise que tous les chiffres détaillés des différents budgets seront communiqués avec la convocation du prochain Comité afin que les élus puissent les étudier pour le vote du budget le 27 mars prochain.

Mme FALZON indique que, même si les ratios financiers de pilotage sur l'exercice 2017 sont très satisfaisants, on constate que les résultats globaux diminuent d'année en année car le Syndicat n'a pas contracté d'emprunt depuis 2010/2011. C'est pour cela qu'il sera proposé de faire de nouveau appel aux emprunts pour le budget 2018.

M. PERON, délégué de la commune de Miramont de Guyenne, souhaite connaître le montant, la durée et le taux de l'emprunt à contracter. M. PENIDON estime le taux à 1,5 % environ sur 20 ans. Le montant correspondra à celui des renouvellements de canalisations d'eau potable et des STEP. Il précise qu'il faut également tenir compte des emprunts contractés par les communes qui transfèrent leur(s) compétence(s) et qui sont repris par le Syndicat. Leurs durées et montants ne sont pas connus à l'avance.

Le Comité après avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, a pris acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires par une délibération spécifique pour l'exercice 2018.

#### GESTION DES SERVICES PUBLICS

##### 5. Détermination du mode de gestion pour le service « eau potable » sur les territoires « Brame », « Nord de Marmande », « Nord du Lot » et « Sud du Lot » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Les contrats de délégation du service public d'eau potable des territoires de la Brame, Nord de Marmande, Nord du Lot et Sud du Lot arrivent à échéance au 31 décembre 2018. Les commissions territoriales concernées, réunies en dates du 1<sup>er</sup> février 2018 (NM), 7 février 2018 (NL et B) et 15 février 2018 (SL), ont émis un avis favorable au maintien de la gestion en délégation et au lancement d'un seul contrat commun aux quatre territoires (soit 53.410 abonnés, 5.534 km de réseau). La CCSPL, recueillant l'avis des usagers au travers des associations représentées, s'est également prononcé favorablement en date du 20 février 2018.

En conclusion, Gérard PENIDON précise que le rapport de la Présidente (art. L.1411-4 du CGCT, qui avait été joint avec la convocation) propose de « choisir la délégation comme mode de service public de l'eau potable des

*territoires de la Brame, Nord de Marmande, Nord du Lot et Sud du Lot, avec pour objectif un service de qualité au prix le plus juste possible. La Délégation comprendra, dans un seul contrat : la production, le transport, le stockage, la distribution d'eau potable, ainsi que la gestion des abonnés, la facturation et le recouvrement des redevances. La durée proposée pour la délégation de service public est de 12 (douze) ans ».*

Le diaporama de synthèse, présenté en séance, est annexé au présent procès-verbal.

M. GUINGAN, délégué d'Aiguillon, considère que la présentation qui a été effectuée sur les avantages et inconvénients de chaque mode de gestion était à charge contre la régie, et que les conclusions mènent à la délégation de service public. Il souhaite savoir comment le Syndicat envisage l'avenir dans une dizaine d'année avec les difficultés d'approvisionnement, dues aux dérèglements climatiques, auxquelles seront confrontés les territoires. Il dit que l'objectif d'une entreprise est le profit, et que celui du Syndicat doit être différent. M. GUINGAN pense que le Syndicat aurait dû consulter des spécialistes en régie.

Gérard PENIDON dit que les services de la régie de Casteljaloux ont démontré leur capacité à gérer une régie, alors que le délégataire de l'Albret (anciennement « Sud d'Agen ») a plutôt défailli, ce qui a amené les élus de ce territoire à retenir la régie à l'issue du contrat de DSP. Lors de la présentation réalisée en commission territoriale du « Sud du Lot » à la Croix Blanche en 2017, les élus (189 au total) ont voté pour la délégation. C'est cet avis qui est ensuite retenu en Assemblée. Le rôle du Syndicat est de défendre le point de vue des élus.

M. GUINGAN pense que la durée du contrat prévue jusqu'en 2031 est trop longue. Le Directeur précise que la loi prévoit une durée maximum de 20 ans. Un contrat de 12 ans représente 2 mandats de maire, ce qui permet de faire un point à mi-contrat. Il s'agit d'une durée correcte afin que les investissements puissent être amortis et que le prix ne soit pas trop haut. M. PENIDON donne la parole aux 4 Vice-Présidents des territoires concernés :

- Mme LABORDE, Vice-Présidente, dit que les élus du Territoire du Nord du Lot sont satisfaits du travail du délégataire et que c'est la volonté de tous d'avoir un service de qualité ;
- M. SICAUT, Vice-Président de la Brame, est également satisfait des services de la délégation. Il sait qu'ils sont présents à toute heure en cas de problème. Selon lui, la régie serait difficile à mettre en place sur ces territoires ;
- M. COUREAU, Vice-Président du Sud du Lot, précise qu'il y a eu un débat en commission territoriale. Il fait confiance à la capacité d'analyse financière du Syndicat Eau47 ;
- Mme LE LANNIC, Vice-Présidente du Nord de Marmande, indique que les élus souhaitent la délégation car ces entreprises amènent des nouveautés et ont la capacité à innover et évoluer, en particulier en matière de protection de la ressource et d'arrêt du pompage dans les forages profonds. La régie déjà en place à Casteljaloux permet de connaître avec précision les contraintes et limites d'un tel mode de gestion ainsi que de fixer le juste prix de l'eau.

L'Assemblée syndicale a validé à la majorité (145 voix pour, 1 contre (M. GUINGAN, délégué d'Aiguillon) et 1 abstention (Mme LAFAYE-LAMBERT, déléguée de PUJOLS) pour le maintien de la délégation sur les 4 territoires « Brame », « Nord de Marmande », « Nord du Lot » et « Sud du Lot » et pour le lancement d'un seul contrat commun aux quatre territoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **6. Modification des modalités de facturation de la prestation de contrôle de l'ANC dans le cadre d'un permis de construire / mise à jour Règlement de service**

Dans le cadre d'un permis de construire, le SPANC est consulté par les futurs propriétaires pour la délivrance de l'attestation du projet d'assainissement autonome. Ce document est une pièce constitutive du dossier du permis de construire depuis mars 2012.

Le SPANC facture ce contrôle de conception et de bonne exécution à 100 € (ou 200 € si c'est une installation de plus de 20 Équivalents-habitants). Jusqu'à présent cette redevance était facturée à la délivrance du permis de construire. Pour ce faire la Direction Régionale de l'Équipement (DRE) transmettait à EAU47 tous les mois la liste des permis de construire accordés. Or, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la DRE ne délivre plus cette liste. La CCSPL du 20 février 2018 a émis un avis favorable à la facturation du service de contrôle-conception au moment de la délivrance de l'attestation de conformité (ou non-conformité) et non pas de la délivrance du PC, et la gratuité du contrôle de bonne exécution

L'Assemblée a validé cette proposition et a accepté la modification en conséquence du règlement de service ANC (article 20).

#### **7. Adaptation des programmes de renouvellement des biens / avenants aux contrats de DSP AEP et AC**

Le contrôle des contrats de DSP réalisé par les services d'Eau47 fait apparaître la nécessité de mettre à jour le programme de renouvellement des biens, prévu au contrat, afin de recenser :

- les travaux qui étaient prévus dans le plan prévisionnel et qui n'ont pas été réalisés ;
- les travaux qui ont été ou doivent être réalisés mais n'avaient pas été prévus dans le plan prévisionnel de renouvellement.

Le Comité Syndical a approuvé, sur proposition de la cellule DSP, le redéploiement de la dotation de renouvellement de ce programme de renouvellement dans la limite des conditions financières totales initiales, et a validé les avenants aux contrats de DSP correspondants, selon le détail suivant :

**ASSAINISSEMENT**

Délegataire	Territoire	Dates contrat DSP	N° avenant à passer	Sommes à redéployer (non réalisé)	Proposition de réaffectation	Reste à redéployer
SAUR	Brame	2008-2019	11	- 5 568 €	5 568 €	0 €
	NM	2007-2019	13	- 12 928 €	12 928 €	0 €
VEOLIA	SA	2008-2019	7	- 8 252 €	8 252 €	0 €
				- 26 748 €	26 748 €	0 €

**EAU POTABLE**

Délegataire	Territoire	Dates contrat DSP	N° avenant	Sommes à redéployer (non réalisé)	Proposition de réaffectation	Reste à redéployer
SAUR	Brame	2006-2018	7	- 53 141 €	53 141 €	0 €
	Nord Lot	2006-2018	9	- 160 316 €	160 316 €	0 €
	Sud Lot	2006-2018	10	- 68 914 €	68 914 €	0 €
	Nord Mar.	2006-2018	11	- 161 451 €	161 451 €	0 €
VEOLIA	Sud Agen	2008-2019	7	- 306 854 €	306 854 €	0 €
				- 750 676 €	750 676 €	

**8. Régularisation de la répartition des abonnés AEP entre Eau47 (pour St-Pardoux-du-Breuil) et la Ville de Marmande**

Lors d'un contrôle effectué par les services Eau47, il est apparu :

- que certains abonnés de la ville de Marmande sont alimentés par le Syndicat EAU47- territoire « Nord de Marmande »,
- et que certains abonnés de la commune de St-Pardoux-du-Breuil, membre du territoire « Nord de Marmande » d'EAU47, sont alimentés par la ville de Marmande.

Le Comité a accepté le transfert des abonnés du contrat de la ville de Marmande (délégué VEOLIA) et ceux du contrat du Syndicat EAU47- territoire « Nord de Marmande » (délégué SAUR).

**GESTION FONCIERE ET PATRIMONIALE****9. Bilan des cessions et acquisitions foncières effectuées en 2017**

Le CGCT prévoit que les syndicats mixtes doivent dresser un bilan des cessions et acquisitions effectuées par la Collectivité elle-même ou par toute personne publique ou privée agissant sur le territoire de la collectivité dans le cadre d'une convention conclue avec elle. Le Comité syndical a approuvé la politique suivie par le syndicat Eau47 en 2017, selon le détail suivant :

<b>ACQUISITIONS</b>								
Opération	Commune	Adresse	Référence cadastrale	Vendeur	Acquéreur	Montant	Contenance	Acte authentique
Terrain station d'épuration, antenne locale Régie EAU47 + maison de l'Eau	CASTEL-JALOUX	Avenue Joseph TURROQUES	K 571 et 572	Mme Nathalina LACOSTE	EAU47	250 000 €	4ha 59a 04ca	Signature les 23 et 27/06/2017
Terrain pour accès à station d'épuration	SAINT PARDOUX DU BREUIL	La Cure	AA 340 et 341	GFA de St PARDOUX DU BREUIL	EAU47	1 000 €	13a 84ca	Signature le 27/07/2017
Terrain station d'épuration	FOURQUES S/ GNE	La Gardole	C 375 et 376	indivision DURANTHON	EAU47	6 384 €	53a 30ca	Signature le 14/04/2017
<b>CESSIONS</b>								
Opération	Commune	Adresse	Ref. cad.	Vendeur	Acquéreur	Montant	Contenance	Acte authentique
Terrain station d'épuration	LACEPEDE	Les Salles	ZC 275 et 277	EAU47	Cne de LACEPEDE	1 103 €	11a 03ca	Signature le 27/07/2017

## 10. Dérogations exceptionnelles aux règles d'indemnisation

Par délibération en date du 17 novembre 2017, le Comité a adopté une règle d'indemnisation des servitudes pour passage de canalisations en terrain privé (canalisations d'ossature). Le forfait retenu pour l'assainissement collectif est de : 1 000 € pour les 150 premiers mètres + 10 € par mètre supplémentaire.

Or, du fait de l'augmentation de la PFAC applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (de 1.000 à 1.600 €), certains propriétaires qui avaient accordé une servitude à Eau47 à un certain montant vont se voir appliquer une augmentation du coût restant à leur charge en raison du délai pris pour l'aboutissement des travaux. Ainsi, 3 propriétaires sont concernés à « Jabarlan Gautier » à VIRAZEIL : la canalisation publique passant en terrains privés et ne desservant pas directement les propriétaires concernés, le Syndicat propose une indemnisation à hauteur du prix du branchement soit 1 600 € chacun en dédommagement., ainsi ils n'auraient rien à leur charge.

Un autre cas se présente à « Fourtic » à CLERMONT-DESSOUS. 22 propriétaires sont concernés pour la desserte de leurs habitations par une canalisation publique passant sur leurs terrains privés. Il est donc proposé de respecter les engagements pris en 2014-2015 selon la délibération en vigueur, à savoir 1 000 € à la charge des propriétaires soit un reste à leur charge de 600 €.

Le Comité a approuvé les montants dérogatoires proposés.

### AFFAIRES DIVERSES

Madame la Présidente indique à l'Assemblée qu'un contentieux oppose le Syndicat à la commune de SAINT-MAURIN, relatif au financement de la STEP. Un diagnostic d'assainissement avait révélé la nécessité de créer une nouvelle station d'épuration sur cette commune. Le plan de financement défini intégrait les subventions du Conseil Départemental, de l'Agence de l'eau et de la participation de la commune de 10 %. La commune a pris une délibération en juin 2016 approuvant cette participation. Alors que les travaux sont quasiment terminés, le Syndicat a reçu une délibération communale du 09 février 2018 décidant l'annulation de la première et donc de la participation communale aux travaux.

Le Directeur informe les membres de l'Assemblée que d'autres communes dont le marché de travaux a été notifié avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (date d'effet de la suppression des 10%), telles que Villeréal, la-Sauvetat-sur-Lède et Saint-Pardoux-du-Breuil, se sont toutes acquittées de la participation de 10 %.

La parole est donnée à M. MALCAYRAN, délégué de Saint-Maurin et 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de la commune. Il dit à l'Assemblée que la commune ne refuse pas de payer sa participation mais souhaite des éclaircissements sur le plan de financement, notamment car le 1<sup>er</sup> titre de paiement a été rejeté par la Trésorerie.

Gérard PENIDON dit que le Syndicat a fourni à la Commune des réponses et explications détaillées à de nombreuses reprises et qu'il semble que la commune cherche un vice de forme pour ne pas payer sa part. Il indique que la Trésorerie n'a jamais émis d'observations particulières sur la procédure utilisée ni bloqué de demandes de paiement. La commune a souhaité faire des travaux, le Syndicat l'a suivi, ils ont travaillé ensemble sur le projet et se sont mis d'accord dès le départ.

M. COUREAU, Vice-Président territorial et délégué de Puymirol, précise que le Trésorier DGFIP qui a contrôlé le titre de paiement de Saint-Maurin est également le trésorier d'Eau47. Il s'étonne lui aussi sur le fait qu'il ait accepté tous les paiements pour des opérations identiques et que pour celui de la commune de Saint-Maurin il refuse.

Madame la Présidente propose à l'Assemblée, qui l'accepte, qu'un courrier soit adressé à la Préfecture pour vérifier la légalité de la délibération communale d'annulation ; et que si la commune persiste à ne pas payer sa participation, le Comité soit appelé à voter l'exclusion de la commune du Syndicat Eau47 avec l'obligation de reprendre les emprunts contractés.

### INFORMATIONS SUR LES POUVOIRS ET COMPETENCES DÉLÉGUÉS

Conformément aux articles L 5211-9 et 10 du CGCT, une communication des décisions a été portée à la connaissance des élus.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 16 h 45.

Le secrétaire de séance

M. Michel DAYNES



# Territoires

## Brame, Nord de Marmande

## Nord du Lot, Sud du Lot

Service Public de l'Eau Potable



Choix du mode de gestion



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable  
et d'Assainissement de Lot et Garonne

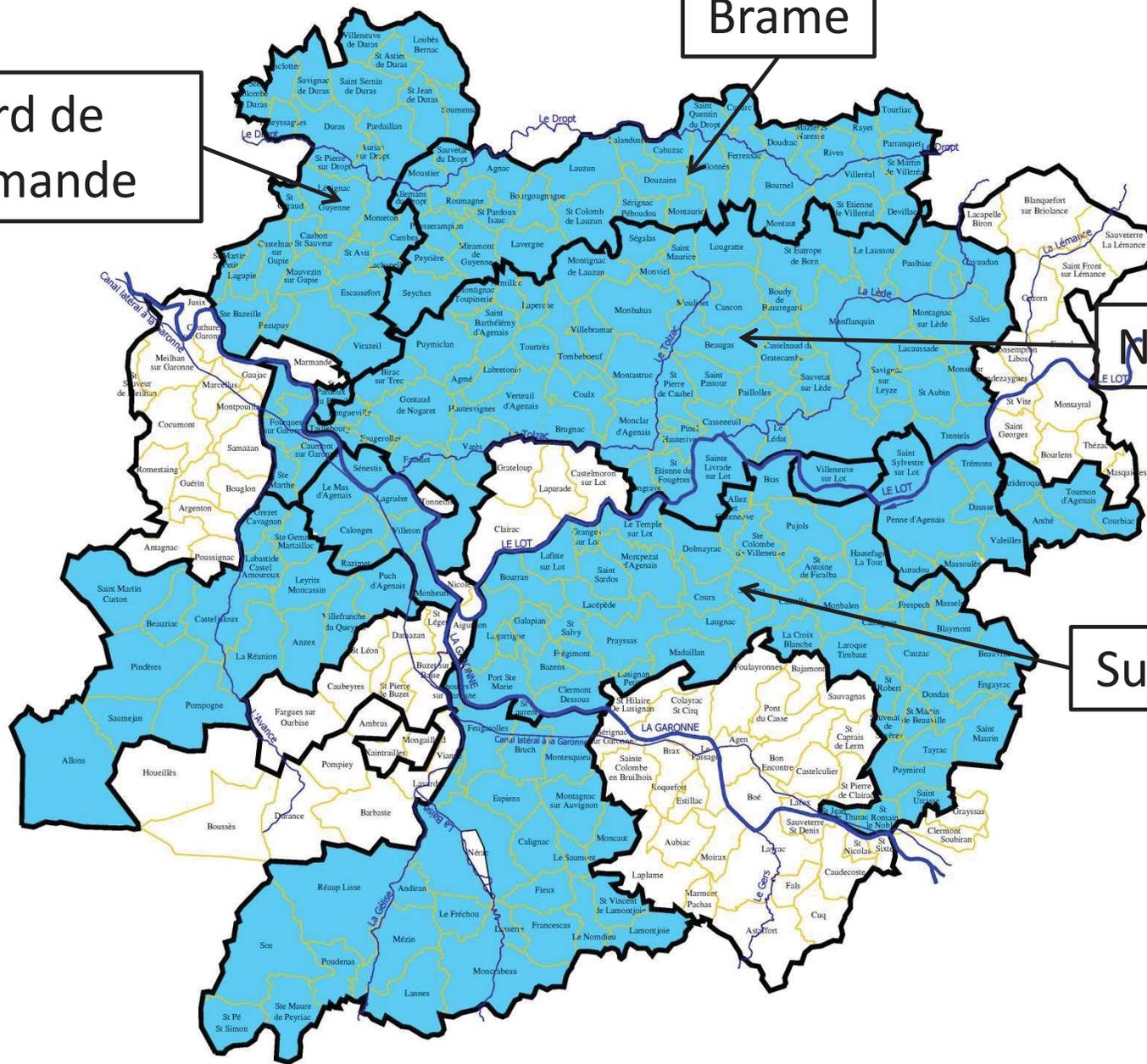


Nord de  
Marmande

Brame

Nord du Lot

Sud du Lot



## Délégations AEP actuelles

💧 4 contrats indépendants, échéances alignées 31/12/18

💧 Brame : SAUR

💧 Nord du Lot : SAUR

💧 Nord de Marmande : SAUR

💧 Sud du Lot : SAUR

💧 Services sensiblement différents

💧 Prescriptions du contrat

💧 Engagement sur les performances

💧 Prix d'un branchement, Bordereau de prix

💧 Redevances (unifiées avec compensation)

## Délégations AEP actuelles

### Caractéristiques des services

Territoires	Nombre d'abonnés	Volumes produits	Volumes vendus
<b>Brame</b>	9 690	1 587 500	1 062 020
<b>Nord de Marmande</b>	9 280	1 556 900	1 018 610
<b>Nord du Lot</b>	18 490	3 637 650	2 231 480
<b>Sud du Lot</b>	15 950	4 210 370	1 896 740
<b>Totaux</b>	53 410	10 992 420	6 208 850

Territoires	Longueurs de réseau en km	Longueurs branchements actifs en km
<b>Brame</b>	966	97
<b>Nord de Marmande</b>	768	93
<b>Nord du Lot</b>	2 187	185
<b>Sud du Lot</b>	1 613	160
<b>Totaux</b>	5 534	535

## Délégations AEP actuelles

### Caractéristiques des services

Nombre de fuites réparées	Sur réseau	Sur branchement	Totaux
Brame	178	111	289
Nord de Marmande	121	80	201
Nord du Lot	285	162	447
Sud du Lot	454	413	867
Totaux	1038	766	1804

Performance du réseau	Rendement en %	ILP en m <sup>3</sup> /km/j
Brame	69,0	1,39
Nord de Marmande	66,2	1,94
Nord du Lot	66,5	1,59
Sud du Lot	66,9	2,39

# LES REDEVANCES

 Redevance unique sur les 4 Territoires

Redevances au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Délégataire	EAU47
Abonnement en € H.T. / semestre	29,13	22,90
Consommation en € H.T. / m <sup>3</sup>	0,7684	0,6414

## LES RECETTES

 Recettes perçues par le délégataire, en € H.T.

<b>Recettes en €</b>	<b>Redevances</b>	<b>Travaux exclusifs</b>	<b>Produits annexes</b>	<b>VEG hors 4 territoires</b>	<b>Totaux</b>
<b>Brame</b>	1 378 600	60 500	50 100	0	<b>1 489 200</b>
<b>Nord de Marmande</b>	1 279 200	139 000	50 500	0	<b>1 468 700</b>
<b>Nord du Lot</b>	2 839 600	182 200	100 600	50 000	<b>3 172 400</b>
<b>Sud du Lot</b>	2 892 100	168 900	78 400	325 000	<b>3 464 400</b>
<b>Totaux</b>	<b>8 389 500</b>	<b>550 600</b>	<b>279 600</b>	<b>375 000</b>	<b>9 594 700</b>

 Redevances perçues par EAU47 : **6 500 000 € H.T.**

# LES MODES DE GESTION

 La Régie

 La Gérance (marché public)

 Les Délégations de Service Public

La Régie intéressée

Les Délégations, avec ou sans investissements

# LA REGIE

Travaux	Tous les travaux sont à la charge de la collectivité : Travaux neufs, de renouvellement, d'entretien
Biens	Tous les biens sont financés par la collectivité et lui appartiennent
Risques	Tous les risques sont pris par la collectivité (juridiques et financiers)
Flux financiers	Recettes perçues directement par la collectivité auprès des abonnés
Gestion des abonnés	Facturation / recouvrement, ouverture/fermeture, impayés, appels information
Moyens humains	Intégralement gérés par la collectivité. Reprise des agents du délégataire sortant. Recrutement dans le cadre de contrats de droit privé
Moyens matériels	Moyens propres à la collectivité, acquis ou en location. Prestations de service
Service d'astreinte	Mise ne œuvre par la collectivité par ses propres moyens ou sous forme de prestations de service

# LES DELEGATIONS

	sans investissements	avec investissements
<b>Travaux</b>	Les investissements (construction d'ouvrages) sont à la charge de la Collectivité Cette dernière ne confie au concessionnaire que l'exploitation du service et le renouvellement (selon contrat)	Investissements et exploitation à la charge du concessionnaire
<b>Rémunération du délégataire</b>	Rémunéré par les usagers Rémunération fonction de la durée du contrat, nature des prestations	Rémunéré par les usagers Rémunération fonction de la durée du contrat, nature des prestations et importance des investissements
<b>Biens</b>	Biens de retour : indispensables au service, appartiennent à la Collectivité Biens de reprise : utiles ou indispensables mais remplaçables, ne reviennent à la Collectivité en fin de contrat que sur décision de celle-ci, moyennant indemnité Biens propres : demeurent propriété du concessionnaire	
<b>Risques</b>	Le concessionnaire exploite à ses risques et périls Risques juridiques et financiers faibles pour la Collectivité sauf si carence signalée par le délégataire non prise en compte par la Collectivité	Idem Le concessionnaire exploite à ses risques et périls Il est maître d'ouvrage des travaux à réaliser
<b>Flux financiers</b>	Recettes perçues par le concessionnaire auprès des usagers, pour son propre compte et pour le compte de la Collectivité (mise à disposition du patrimoine)	
<b>Gestion des abonnés</b>	A la charge du délégataire, selon les termes du contrat. Facturation / recouvrement, ouverture/fermeture, impayés, appels information	
<b>Observations</b>	Contrôle de la gestion du délégataire Contrôle du respect des engagements du délégataire sur les objectifs (pénalités)	Pertinent si investissement lourds, et endettement de la collectivité Forte marge du délégataire sur les investissements

# AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE LA REGIE

## Avantages

Maitrise de la relation à l'utilisateur

Prix coutant

Affichage politique

## Inconvénients

Risques supportés intégralement par la collectivité

Difficultés de gestion de facturation / recouvrement

Réaction sur situation de crise

Gestion du personnel

# AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE LA DSP

## Avantages

Risques délégués à l'entreprise

Gestion déléguée des abonnés (recouvrement)

Mutualisation des moyens de l'entreprise (crises)

La collectivité se concentre sur les investissements

## Inconvénients

Marge de l'entreprise

Contrôle à exercer par la collectivité

Marge élevée sur les investissements (le cas échéant)

# PROPOSITION DE MODE DE GESTION

- 💧 Quatre Commissions Territoriales favorables au renouvellement d'une DSP
- 💧 Quatre Commissions Territoriales favorables au regroupement en un seul contrat

# Projet d'un seul contrat de Délégation AEP

## 1 contrat pour 4 Territoires

-  53 400 abonnés
-  11 Mm<sup>3</sup> produits
-  6,2 Mm<sup>3</sup> vendus
-  CA annuel : 10 M€
-  CA du contrat : 120 M€

## Modalité de la mise en concurrence

-  1 lot unique, durée de 12 ans
-  Montant de la redevance du délégataire fixé par EAU47
-  Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (loyer)
-  Renouvellement de branchements
-  Obligation de moyens pour l'amélioration des rendements

# Un seul contrat de Délégation AEP

- 💧 Rationnaliser la délégation
  - 💧 Simplification des procédures (consultation et suivi)
  - 💧 Optimiser les charges d'exploitation (CARE)
  - 💧 Clarifier les données d'exploitation (RAD)
  - 💧 Mutualiser l'exploitation (excédent / déficit)
  - 💧 Simplifier les ventes d'eau entre territoires (17 → 9 VEG)
  - 💧 **Susciter la compétition entre les candidats**
- 💧 Unifier le service pour + de 50 000 abonnés
  - 💧 Redevance unique
  - 💧 Homogénéité des prestations (P&Q, brcht < 10m et +)
  - 💧 Egalité de traitement des usagers

## Calendrier de la procédure

- 💧 Vote du Comité pour le lancement de la procédure : **27/02**
- 💧 Appel à candidature (BOAMP et JOUE) : **28/02**
- 💧 Remise des candidatures, CDSP<sub>1.1</sub> ouverture des plis : **05/04**
- 💧 Analyse des candidatures et candidats retenus, CDSP<sub>1.2</sub> : **13/04**
- 💧 Envoi des dossiers de consultation aux candidats retenus : **16/04**
- 💧 Limite de remise des offres, CDSP<sub>2.1</sub> ouverture des plis : **13/07**
- 💧 CDSP<sub>2.2</sub> , analyse des offres : **04/09**
- 💧 Négociations avec les candidats : **jusqu'au 20/10**
- 💧 Choix de la Présidente, envoi du Rapport aux délégués : **29/10**
- 💧 Choix du titulaire par le Comité : **15/11**
- 💧 Formalités de validation du choix : jusqu'à fin novembre
- 💧 Signature du contrat : **15/12**